

tion dès la première session, conformément au mandement, je m'engage soit à lui retirer mon appui ou à résigner.

" SAINTE-MARIE, 6 juin 1896.

(Signé)

" CHS. FITZPATRICK.

" Pour copie conforme à l'original.

" B. PH. GARNEAU, ptre,

" *Secrétaire de l'Archev. de Québec.*"

(Voir *Débats de la Chambre des Communes*, 1887, p. 139.)

(c) Déclaration de l'honorable M. Geoffrion publiée dans le journal *Le Soir* du jeudi, 11 juin 1896, reproduite dans le *Hansard* de la Chambre des Communes de 1896 (2e session) page 195 :

" Je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque dans le mandement qui a été lu dans toutes les églises de la province. Ce mandement recommande aux catholiques de n'accorder leurs suffrages qu'aux candidats qui prendront l'engagement formel et solennel d'être en faveur d'une loi réparatrice efficace et rendant aux catholiques les droits dont ils ont été lésés. Eh bien, messieurs, je viens ici faire la déclaration que m'impose mon évêque, je prends fermellement et solennellement cet engagement devant vous aujourd'hui. Je voterai, tel que le demandent les évêques, pour une loi efficace, rendant à mes compatriotes du Manitoba tous les droits reconnus par le jugement du Conseil privé, mais il faudra que tous ces droits leur soient rendus, et non pas des miettes. Les catholiques ne réclament pas la charité, ils ne sont pas des mendiants, ils réclament leurs droits."

11. Après les élections générales, dès la première session du 8e Parlement, le chef de l'opposition, l'honorable Sir Charles Tupper, n'a-t-il pas, le 24 août 1896, de sa place dans la Chambre des Communes, fait la déclaration suivante, telle qu'on la lit dans le compte-rendu officiel des Débats de la Chambre des Communes du Canada, vol. XLIII, colonne 49 (*Hansard* de 1896) :

" A l'avenir comme dans le passé, le principe fondamental sur lequel s'appuiera le grand parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir sera : justice égale pour tous sans distinction de race ou de croyance. Je suis heureux de voir que la tâche de régler cette question, qui est importante, bien qu'elle ne le soit pas aussi sérieusement que je l'ai cru—je suis heureux, dis-je, que la responsabilité de régler cette question ne m'incombe plus, mais incombe à l'honorable monsieur qui est le premier ministre de la Couronne. Tout ce que je puis dire, c'est que j'espère sincèrement que cet honorable monsieur réussira à régler la question scolaire de manière à rendre justice et à donner satisfaction à toutes les parties intéressées. Je puis assurer l'honorable chef de la droite que non seulement je lui souhaite de tout cœur qu'il puisse heureusement et promptement régler cette importante question, mais que tout ce que je pourrai faire pour la même fin sera fait en tout temps avec le plus grand plaisir."

12. Le gouvernement actuel s'est-il prévalu de cette offre du